

Planisware annonce le succès de son introduction en bourse sur Euronext Paris

- Planisware se félicite du succès de son introduction en bourse (*Initial Public Offering* – « **IPO** »). Réalisée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, l'IPO a suscité une forte demande de la part d'investisseurs de premier plan, en France et à l'international
- L'IPO est principalement destinée à renforcer le positionnement de Planisware sur ses marchés stratégiques en augmentant sa visibilité et la notoriété de sa marque
- L'Offre Globale consistait en une cession de 15 085 000 actions par Olhada Sàrl, divers fonds gérés par Ardian France SA, et certains employés et dirigeants actuels ou anciens de la société pour un montant de 241 millions d'euros, pouvant être augmenté jusqu'à environ 278 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Certains investisseurs se sont engagés à placer un ordre dans le livre d'ordres pour des Actions Cédées, chacun pour un montant de 25 millions d'euros (soit au total 100 millions d'euros), et à acheter les Actions Cédées qui leur seront allouées au Prix de l'Offre Globale
- Le prix de l'offre est fixé à **16,00 euros par action** (« **Prix de l'Offre** »), ce qui correspond à une **capitalisation boursière de Planisware d'environ 1,1 milliard d'euros**
- La négociation des actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris devrait commencer **le 18 avril 2024 sur une ligne de cotation intitulée « Planisware Promesses » jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre Globale**
- **Début de la négociation des actions de la Société sur Euronext sous le symbole « PLNW » le 23 avril 2024**
- Le règlement et la livraison des actions devraient avoir lieu le 22 avril 2024
- A l'issue de l'IPO, **les fondateurs conserveront une participation majoritaire au capital de Planisware ainsi qu'un rôle actif à la direction de l'entreprise**
- La fin de la période de stabilisation et la date limite d'exercice de l'option de surallocation sont fixées au 17 mai 2024

Paris, France, le 18 avril 2024 – Planisware, un leader de l'édition de logiciels SaaS B2B dans le secteur en forte croissance de la *Project Economy*, annonce ce jour le succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR001400PFU4, sous le symbole « PLNW »).

L'introduction en bourse, réalisée par voie de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels (l'« **Offre Globale** »), a suscité une forte demande de la part d'investisseurs de premier plan, en France et à l'international. Parmi eux, **CDC Tech Premium, DNCA Finance, Invesco Asset Management Limited** et **T. Rowe Price International Ltd** ont chacun souscrit aux actions de la société à hauteur de 25 millions d'euros, pour un montant total de 100 millions d'euros, conformément à leurs engagements avant le lancement de l'opération.

Dans le cadre de l'Offre Globale, 15 085 000 actions ont été cédées par (i) Olhada Sàrl (« **Olhada**¹ »), (ii) divers fonds gérés par Ardian France SA (« **Ardian** »), et (iii) certains employés et dirigeants actuels ou anciens de la Société (les « **Managers Cédants** » et, avec Olhada et Ardian, les « **Actionnaires Cédants** »). **L'Offre Globale s'élève donc à 241 millions d'euros** et pourra atteindre 278 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

¹ Société holding des fondateurs de Planisware, qui conserveront une participation majoritaire dans Planisware après l'introduction en bourse.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres Planisware. Ce communiqué ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Sur la base d'un **prix de l'offre fixé à 16,00 euros par action**, la capitalisation boursière de Planisware s'élève à environ **1,1 milliard d'euros**.

Pierre Demonsant, Cofondateur et Président de Planisware, déclare : « *L'introduction en bourse de Planisware a été bien accueillie par des investisseurs de tous horizons. Nous sommes ravis de les accueillir comme actionnaires de la société pour accompagner notre croissance au cœur de la Project Economy. Le succès de notre introduction en bourse marque le début d'une nouvelle étape dans le développement de notre entreprise. Nos convictions et nos ambitions sont renforcées. Nous nous tournons vers l'avenir pour devenir le premier fournisseur de solutions de gestion de projets multi-spécialistes. Je tiens à remercier notre actionnaire de longue date, Ardian, qui est à nos côtés depuis plus de 20 ans et qui s'est fortement engagé dans notre formidable parcours de croissance.* »

Loïc Sautour, CEO de Planisware ajoute : « *Planisware est idéalement positionnée pour répondre aux besoins de nos clients, transformer la façon dont les organisations planifient et délivrent leurs portefeuilles de projets et saisir les opportunités du marché. Le succès de l'offre globale auprès des investisseurs institutionnels et la forte participation de nos collaborateurs à l'offre concomitante réservée aux salariés témoignent de leur confiance et nous incitent à poursuivre avec enthousiasme le développement du Groupe que nous construisons chaque jour avec notre écosystème de clients et de partenaires. Un nouveau chapitre de l'histoire de Planisware s'ouvre aujourd'hui.* »

Raison de l'Offre Globale

L'Offre Globale et l'admission aux négociations des Actions Cédées sur Euronext Paris a pour objectif de renforcer la visibilité de la Société auprès de ses clients et partenaires. L'Offre Globale donnera également une liquidité aux Actionnaires Cédants.

Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre Globale a été fixé à 16,00 euros par action, reflétant une capitalisation boursière de Planisware d'environ 1,1 milliard d'euros.

Répartition de l'Offre Globale

15 085 000 actions ont été vendues par les Actionnaires Cédants, dont 9 051 000 par Ardian, 4 914 550 par Olhada et 1 119 450 par les Managers Cédants. Ce montant pourra atteindre 17 347 750 en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Les investisseurs suivants se sont engagés, avant le lancement de l'opération, à placer un ordre dans le livre d'ordres pour des Actions Cédées, chacun pour un montant de 25 millions d'euros² (soit au total 100 millions d'euros), et à acheter les Actions Cédées qui leur seront allouées au Prix de l'Offre :

- **CDC Tech Premium**, une SICAV du Groupe Caisse des Dépôts destinée à accompagner les introductions en bourse des sociétés technologiques européennes ;
- **DNCA Finance**, agissant au nom et pour le compte des fonds concernés ; DNCA Finance est un gestionnaire d'actif contrôlé par Natixis Investment Managers ;
- **Invesco Asset Management Limited** (« Invesco »), pour le compte de certains fonds collectifs et/ou comptes ; Invesco est une société de gestion d'investissement indépendante ; et
- **T. Rowe Price International Ltd** (« T. Rowe »), pour le compte des fonds et comptes qu'il conseille ; T. Rowe fournit principalement des services de conseil en investissement à des investisseurs institutionnels dans le monde entier et sélectionne des titres ou autres véhicules d'investissement conformes aux directives d'investissement de ses clients.

² Ce montant ne comprend pas les actions acquises par d'autres affiliés de DNCA et Invesco au titre d'ordres additionnels placés dans le livre d'ordres.

Produits de l'Offre Globale

Le produit brut de la vente des Actions de la Société est d'environ 241 millions d'euros, avant l'exercice de l'option de surallocation, dont 144 millions d'euros pour Ardian, 79 millions d'euros pour Olhada et 18 millions d'euros pour les Gérants Cédants. Ce montant atteindra environ 278 millions d'euros si l'option de surallocation est intégralement exercée.

Il est rappelé que la Société ne percevra aucun produit de la vente d'actions par les Actionnaires Cédants.

Option de Surallocation

Olhada et Ardian accordent à Citigroup Global Markets Europe AG, pour le compte des Banques (tels que définies ci-dessous), une option d'achat d'actions représentant au total un maximum de 15% du nombre d'Actions Cédées Initiales, soit un total de 2 262 750 Actions Cédées Supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** »), composée de 905 100 Actions Cédées Supplémentaires vendues par Olhada et de 1 357 650 Actions Cédées Supplémentaires vendues par Ardian.

Si elle était exercée dans son intégralité, l'option de surallocation porterait le montant de l'offre globale à 278 millions d'euros.

Cette option de surallocation couvrira toute surallocation future et facilitera toute opération de stabilisation visant à soutenir le prix de marché des actions. Elle peut être exercée, en tout ou en partie, en une seule fois à tout moment à compter du 18 avril 2024 et pendant une période de 30 jours calendaires suivant cette date, soit jusqu'au 17 mai 2024 (inclus).

Évolution du capital social

À l'issue de l'Offre Globale, la structure de l'actionnariat de la société sera la suivante :

Actionnaires	Après l'Offre Globale et sans exercice de l'Option de Surallocation		Après l'Offre Globale et l'exercice intégral de l'Option de Surallocation	
	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote
Olhada	45 245 450	65,20%	44 340 350	63,90%
Ardian	4 565 000	6,58%	3 207 350	4,62%
Managers Cédants	4 495 550	6,48%	4 495 550	6,48%
Flottant	15 085 000	21,74%	17 347 750	25,00%
Total	69 391 000	100,00%	69 391 000	100,00%

Flottant

Le flottant de Planisware s'élèvera à environ 21,74% de son capital social et atteindra environ 25,00% du capital social si l'option de surallocation est exercée dans son intégralité.

Engagements de conservation

Engagement de conservation de Planisware : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Globale, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation d'Olhada et de Pierre Demonsant : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Globale, sous réserve de certaines exceptions usuelles, l'engagement de Pierre Demonsant portant également sur les actions Olhada qu'il détient directement ou indirectement.

Engagement de conservation d'Ardian : 180 jours calendaires, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres Planisware. Ce communiqué ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Engagement de conservation des employés et dirigeants, actuels et anciens, du Groupe : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Globale, étendu à 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Globale pour certains employés et dirigeants clés (dont M. Loïc Sautour, Directeur général), sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Calendrier de l'Offre Globale

Date	Evénement
18 avril 2024 9:00 heure de Paris	Ouverture de la négociation des actions de la Société sur Euronext Paris sur la base de promesses d'actions (négociées sous le symbole « Planisware Promesses » jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre Globale)
22 avril 2024	Règlement et livraison des Actions offertes dans le cadre de l'Offre Globale
23 avril 2024	Début de la négociation des Actions de la Société sur Euronext sous le symbole « PLNW »
17 mai 2024	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation

Conseils financiers et autres conseils

BNP Paribas et Citigroup Global Markets Europe AG agissent en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés ; BofA Securities Europe SA et Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG agissent en tant que Teneurs de Livre Associés (avec les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, les « **Banques** ») dans le cadre de l'introduction en bourse envisagée. Rothschild & Co agit en tant que conseil financier indépendant, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP en tant que conseil juridique de Planisware, MediaTree en tant que facilitateur du roadshow financier et Brunswick en tant que conseil en communication financière pour le compte de Planisware. Eight Advisory a accompagné Planisware dans le projet d'introduction en bourse. White & Case LLP agit en tant que conseil juridique des Banques. Hogan Lovells agit en tant que conseil juridique d'Aradian.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'AMF le 15 avril 2024 sous le numéro 24-114, composé (i) d'un document d'enregistrement approuvé le 18 septembre 2023 sous le numéro I. 23-030, son premier supplément approuvé le 28 septembre 2023 sous le numéro I. 23-031 et son second supplément approuvé le 15 avril 2024 sous le numéro I. 24-002, (ii) d'une note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais sur demande au siège social de la Société, 200 Avenue de Paris – 92320 Châtillon, France, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Planisware (<https://planisware.com/>).

Prochaines publications

Planisware publiera son chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2024 le 21 mai 2024.

A propos de Planisware

Planisware est un leader de l'édition de logiciels SaaS B2B dans le secteur en forte croissance de la *Project Economy*. La mission de Planisware est de fournir des solutions pour aider les organisations à transformer la façon dont elles conçoivent, planifient et délivrent leurs projets, portefeuilles de projets, programmes et produits.

Avec près de 700 collaborateurs répartis dans 12 bureaux, Planisware opère à grande échelle en servant environ 545 clients dans de nombreux secteurs et de métiers dans plus de 30 pays à travers le monde. Planisware compte parmi ses clients des entreprises internationales de premier plan, des sociétés de taille intermédiaire et des entités du secteur public. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site <https://planisware.com/>

Retrouvez Planisware sur : [LinkedIn](#) et [X](#) (ex Twitter)

Contacts

Relations Investisseurs

Benoit d'Amécourt

benoit.damecourt@planisware.com

+33 6 75 51 41 47

Médias

Brunswick Group

Hugues Boëton / Tristan Roquet Montégon

planisware@brunswickgroup.com

+33 6 79 99 27 15 / +33 6 37 00 52 57

Avertissements

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Planisware ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat de titres de Planisware peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Planisware n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Etats-Unis. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les titres ne pourront être ni offerts ni vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Planisware n'envisage pas d'enregistrer ses titres aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de titres aux Etats-Unis.*

Union européenne. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le « **Règlement Prospectus** »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Planisware d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Membres.*

Royaume-Uni. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué de presse n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorized person* ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) (« *investment professionals* ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, l'« **Ordonnance** »), (iii) aux*

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres Planisware. Ce communiqué ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres de Planisware sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Planisware ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, Canada, Japon ou Australie.

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Les Banques agissent exclusivement pour la Société et personne d'autre dans le cadre de l'introduction en bourse envisagée et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la fourniture des protections accordées à leurs clients respectifs dans le cadre de toute offre d'actions de la Société ou autre, ni de la fourniture de conseils en relation avec l'offre d'actions, le contenu du présent communiqué de presse ou toute transaction, tout arrangement ou toute autre question mentionnée dans le présent communiqué de presse. Aucune des Banques ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseillers ou agents respectifs n'accepte de responsabilité ou d'obligation quelle qu'elle soit, ni ne fait de déclaration ou ne donne de garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué de presse (ou quant à l'omission d'informations dans le présent communiqué de presse) ou de toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associées, qu'elles soient écrites, orales ou sous forme visuelle ou électronique, et quelle que soit la manière dont elles ont été transmises ou mises à disposition, ou pour toute perte résultant de l'utilisation de ce communiqué ou de son contenu, ou de toute autre manière en rapport avec celui-ci.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des indications sur les perspectives et axes de développement de Planisware (« Planisware »). Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Planisware. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Ces informations contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de Planisware en ce qui concerne ses marchés, ses stratégies, sa croissance, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses liquidités. Les déclarations prospectives de Planisware ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Sauf obligation législative ou réglementaire qui s'appliquerait, Planisware décline expressément tout engagement de publier des mises à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Planisware opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution ; il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute déclaration prospective, étant rappelé qu'aucune de ces déclarations prospectives ne constitue une garantie de résultat. Ces risques et incertitudes incluent ceux énoncés et détaillés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement.